

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 28 février 2019**

Etaient présents : Mme Chantal BEUFILS – Mrs - Philippe LAVANDIER –  
Jean-Luc VARLET - Mickaël MONMUSSON – Ludovic MEUNIER -  
Christophe JOVANI - Romuald LUZY - Gérard LEPEN -

Absents excusés : Mme Danielle LOPES (pouvoir à Ch. Beaufiles) –  
Mr Jean-Philippe HUTIN (pouvoir à Ph. Lavandier)

Absents : Mme Céline BATTE - Mr Jérôme DUHANOT

Secrétaire de séance : Mr Romuald LUZY

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Ordre du jour :

DELIBERATIONS : (3)

- **CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE ASSAINISSEMENT -  
- AVENANT N°1 au contrat du 01/03/2014 avec la SUEZ -  
(délibération 2019-10) -**

Mme le Maire fait part du contrat de prestations pour le service assainissement qui a pris effet le 1er mars 2014 jusqu'au 28 février 2019.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du contrat initial de 10 mois.

La durée du présent contrat est fixée à 5 ans et 10 mois à partir du 1er mars 2014 et il se terminera le 31 décembre 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE l'autorisation à Mme le Maire de signer avec la SUEZ Eau France, agence Bourgogne -Région Est, l'avenant n°1 du contrat de prestations de service assainissement qui rentrera en vigueur le 1er mars 2019.

- **PROJET CULTURE & VELO « COLLEGE ALBERT CAMUS »  
(délibération 2019-11)**

Mme le Maire fait lecture du courrier du 25 janvier 2019 concernant le projet culture et vélo « Camus fait son tour de France ! » organisé par le professeur d'E.P.S. du Collège Albert Camus d'AUXERRE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- S'ASSOCIE à ce projet, vu que deux élèves de la commune participent au grand voyage à vélo qui aura lieu en juin 2019 en direction de DIJON en 4 étapes.

- DECIDE et CHARGE Mme le Maire de verser une subvention de 100,- €.

.../...

• **SOIREE « MUSICA MONTIGNY » LE SAMEDI 08 JUIN 2019.  
(délibération 2019-12)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

DONNE son accord à la commission Fêtes & Cérémonies pour l'organisation d'une soirée « MUSICA MONTIGNY » comprenant la Fête de la musique et un Feu de Saint-Jean.

CHARGE le Maire de signer à l'Association Musicale Icaunaise « MUSICA GROUPE » dont le siège est à LORDONNOIS, le contrat d'engagement dont la prestation est d'un montant de 3 200,- € comprenant :

- . Location scène arc de 24 m<sup>2</sup>
- . Prestation technique et matériel de sono
- . Prestation musicale : 4 groupes :
  - . 1 Pop anglaise
  - . 1 Solf-Rock –
  - . 1 groupe de reprise Soul-Funk –
  - . 1 groupe de reprises Pop-Rock.

DIT que l'entrée de cette soirée musicale sera gratuite.

• **POINTS SUR LES RESULTATS FINANCIERS 2018**

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « COMMUNE »**

. Section de Fonctionnement :  
. dépenses = - 482 399,49 €  
. recettes = + 568 988,01 €  
. Excédent = + 86 588,52 €

. Section d'Investissement :  
. dépenses = - 116 910,73 €  
. recettes = + 98 472,99 €  
. Déficit = - 18 437,74 €

. **EXCEDENT GLOBAL** = + 68 150,78 €

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « ASSAINISSEMENT »**

. Section de Fonctionnement :  
. dépenses = - 58 540,34 €  
. recettes = + 94 158,88 €  
. Excédent = + 35 618,54 €

. Section d'Investissement :  
. dépenses = - 28 123,09 €  
. recettes = + 86 176,01 €  
. Excédent = + 58 052,92 €

. **EXCEDENT GLOBAL** = + 93 671,46 €

Dès réception des Comptes de Gestion du Trésor Public de CHABLIS, nous délibérerons les Comptes administratifs.

2.../...4

- Regroupement Pédagogique Intercommunal « R.P.I. »  
Compte rendu de la réunion du 31 janvier en présence de Mme DESCHEPPER, inspectrice d'académie, de Mme le Maire et de ses trois Adjoints.  
« Mme l'Inspectrice nous informe qu'à sa connaissance et dans l'état actuel des effectifs, la rentrée scolaire 2019-2020 sera effectuée sous la même forme que celle de 2018-2019.  
Elle prend en compte la volonté de la commune de Villeneuve St Salves de rompre le contrat qui la lie avec la commune de Montigny La Resle.  
Elle nous précise que ce type de contrat n'a aucun caractère officiel, ce n'est qu'une simple convention entre deux communes, totalement transparente pour l'Académie. Villeneuve St Salves a le droit d'exprimer sa volonté d'envoyer ses enfants à Monéteau, ce qui pour l'Inspectrice ne pose aucun problème pour absorber les enfants de Villeneuve St Salves à Monéteau. Cependant cette demande doit être faite très rapidement.  
Nous avons exprimé notre projet de créer une école nouvelle, nouveau bâtiment qui regrouperait non seulement Villeneuve St Salves, mais aussi Bleigny Le Carreau. Celle-ci n'y voit aucune objection, nous invitant à élargir notre champ de prospection aux communes de Rouvray & Venouse.  
En développant le débat, évoquant la possibilité de création d'une Commune nouvelle regroupant Montigny La Resle, Bleigny le Carreau et Villeneuve St Salves, l'Inspectrice de l'Académie n'y voit aucun intérêt pour le devenir d'un regroupement scolaire et émet quelques réserves sur l'opportunité de cette création, mais qu'elle n'a pas lieu de rentrer dans ce type de débat.  
Elle nous confirme cependant, que la situation actuelle est fragile et que si les effectifs continuaient à diminuer, cela entraînerait des restructurations de l'école. Avec nécessairement fermeture d'une classe et départ d'un des enseignants ».
- Afin de maintenir nos écoles, le Conseil municipal se rapproche des nouveaux habitants afin qu'ils inscrivent leurs enfants pour la rentrée scolaire 2019-2020.
- **Classes :**
    - Montigny La Resle :
      - Maternelle : Très Petite Section – Petite Section – Moyenne Section et Grande Section
      - Primaire : C.P. – CE1 et CE2 ;
    - Villeneuve St Salves :
      - Primaire : CM1 & CM2
  - **Transports scolaires :**
    - Matin – Midi - Soir
  - **Le Centre Périscolaire « Garderie-Cantine »** (tél. 03.86.41.88.56)
    - Garderie :
      - lundi – mardi – jeudi – vendredi de :  
07h30 à 08h50 & 16h30 à 18h30
    - Cantine :
      - lundi – mardi – jeudi – vendredi de 12h00 à 13h20
  - **Le secrétariat de mairie :** (Mairie tél. 03.86.41.82.21)
    - lundi – vendredi de 16h00 à 17h30
    - mardi – jeudi de 16h00 à 18h00
    - samedi matin de 09h00 à 12h00

.../...

**DIVERS :**

- ELECTIONS EUROPEENNES du dimanche 26 mai 2019 :
  - Inscription sur les listes électorales jusqu'au samedi 30 mars 2019.
- AMICALE SAPEURS-POMPIERS « BELOTE » le dimanche 24 mars 2019.
- FESTIVITE « MUSICA » le samedi 08 juin 2019 organisée par la municipalité.
- (Le concert du dimanche 12 mai 2019 a été résilié par le Groupe EPON' AIR).
- BIBLIOTHEQUE : accès côté accueil de la Mairie –  
Mairie : ouverture le mercredi de 14h00 à 16h00  
Une boîte à livres est posée Place de l'Eglise sur le mur de l'abri bus.

**RAPPEL !!!**

***- Lors des promenades dans le village, les chiens de toutes races doivent-être tenus en laisse.***

Toute déjection produite sur le domaine public, y compris les caniveaux, par tout animal domestique devra être immédiatement collectée et évacuée par tout moyen approprié par la personne accompagnant l'animal.

***- Déchetteries de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois :***

***\* SOLEINES/VENOY - MONETEAU - AUXERRE - AUGY - BRANCHES***

***P/INFO : (suite au compte rendu du 24/01)***

***- Mme le Maire a pris contact avec la personne qui a déposé les déchets au lieu-dit les Ecolines .***

Séance levée à 21h20  
Prochaine réunion :  
Jeudi 21mars 2019 à 20h00



Le Maire :  
Chantal BEAUFILS

Site de la Commune : [www.mairie-montigny-la-resle-89.fr](http://www.mairie-montigny-la-resle-89.fr)  
Courriel : [mairie-montigny-la-resle@wanadoo.fr](mailto:mairie-montigny-la-resle@wanadoo.fr)  
Tél. 03.86.41.82.21 - Fax. 03.86.41.19.58